

N° D-2022-06-45

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 1^{er} décembre 2022 A 18h30	
OBJET : Demandes de subventions dans le cadre de la dotation relance Jura pour la signalétique de la mairie.	<i>Date de convocation</i> 24/11/2022 <i>Nombres de conseillers en exercice</i> : 13 <i>Nombre de conseillers présents</i> : 13 <i>Nombre de conseillers ayant donné pouvoir</i> : <i>Vote du Conseil</i> : Pour 13
Etaient présents :	M. Philippe WERMEILLE, Maire Mmes JOLY, LOCU-CHARLIER, MISCHLER et VILQUIN Ms REYMOND, GUTRIN, PIERRECY, FERREUX, LORIN, MICHEL A, MICHEL F et Ms. ROYER
Présidence :	M. WERMEILLE
Secrétaire de séance :	M. Bernard PIERRECY

Suite à la réhabilitation de la mairie, Monsieur le Maire présente le projet d'achat et de pose de lettrage « MAIRIE » et « LIBERTE EGALITE FRATERNITE »

Monsieur le Maire explique que ce projet est susceptible d'être subventionné par le Département et la Communauté de Communes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental, une subvention au titre de la Dotation Relance Jura
- **SOLLICITE** un fonds de concours auprès de la Communauté de Commune.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération joint en annexe de la présente délibération,
- **S'ENGAGE** à prendre, en autofinancement, la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance

Le Maire,

Bernard PIERRECY

Philippe WERMEILLE



PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES	Montant HT des dépenses prévues
- Bavoyssi Tôlerie Industrielle	3 996.90 €
TOTAL DES TRAVAUX	3 996.90 €
FINANCEMENT	Montant prévisionnel
- Département Dotation Relance Jura (DRJ) relance 33 %	1 332.30 €
- Communauté de Communes : Fonds de concours 33 %	1 332.30 €
- Commune 33 %	1 332.30 €
TOTAL	3 996.90 €



N° D-2022-06-46

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL <i>Séance du 1^{er} décembre 2022</i> <i>A 18h30</i>	
OBJET : Décision modificative n° 7 – Budget principal	<i>Date de convocation 24/11/2022</i> <i>Nombres de conseillers en exercice : 13</i> <i>Nombre de conseillers présents : 13</i> <i>Nombre de conseillers ayant donné pouvoir :</i> <i>Vote du Conseil : Pour 13</i>
Etaient présents : M. Philippe WERMEILLE, Maire Mmes JOLY, LOCU-CHARLIER, MISCHLER et VILQUIN Ms REYMOND, GUTRIN, PIERRECY, FERREUX, LORIN, MICHEL A, MICHEL F et Ms. ROYER Présidence : M. WERMEILLE Secrétaire de séance : M. Bernard PIERRECY	

Monsieur le Maire présente les augmentations de crédits en dépenses et en recettes afin de régulariser les opérations de fin d'année.

Compte	Désignation	Augmentation sur crédits ouverts
D 6042	Achat prestations de service sauf terrain	2 000.00 €
D 60621	Combustibles	2 500.00 €
D 6238	Frais divers	1 500.00 €
TOTAL D 011	Charges à caractère général	6 000.00 €
D 6411	Personnel titulaire	2 000.00 €
D 6413	Personnel non titulaire	2 000.00 €
TOTAL D012	Charges de personnel	4 000.00 €
D023	Virement section d'investissement	30 000.00 €
TOTAL D023	Virement à la section d'investissement	30 000.00 €
R 7022	Coupes de bois	40 000.00 €
TOTAL R70	Produits des services	40 000.00 €
D2031	Frais d'études	4 000.00 €
TOTAL D20	Immobilisations incorporelles	4 000.00 €
D 2118	Autres terrains	10 000.00 €
D 2128	Autres agenc. et aménag.	9 000.00 €
D2138	Autres constructions	7 000.00 €
TOTAL D21	Immobilisations corporelles	26 000.00 €
R021	Virement de la section de fonctionnement	30 000.00 €
TOTAL R021	Virement de la section de fonctionnement	30 000.00 €



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance

Le Maire,

Bernard PIERRECY

Philippe WERMEILLE



N° D-2022-06-47

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 1^{er} décembre 2022 A 18h30	
OBJET : Autorisation pour le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement	<i>Date de convocation</i> : 24/11/2022 <i>Nombres de conseillers en exercice</i> : 13 <i>Nombre de conseillers présents</i> : 13 <i>Nombre de conseillers ayant donné pouvoir</i> : VOTE DU CONSEIL : Pour : 13
Etaient présents :	M. Philippe WERMEILLE, Maire Mmes JOLY, LOCU-CHARLIER, MISCHLER et VILQUIN Ms REYMOND, GUTRIN, PIERRECY, FERREUX, LORIN, MICHEL A, MICHEL F et Ms. ROYER
Présidence :	M. WERMEILLE
Secrétaire de séance :	M. Bernard PIERRECY

Vu les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son Conseil Municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer, des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.

Pour information le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2022 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts », soit 156 718.56 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 39 179.56 €, soit 25% de 156 718.56 €.

- <i>Chapitre 21</i>	
. 2117 : Bois, forêts :	1 500.00 €
. 21311 : Hôtel de ville (cuisine mairie) :	1 000.00 €
. 2151 : Réseaux de voirie (Chemin des acacias) :	11 000.00 €
. 2138 : Autres constructions (lavoir) :	25 500.00 €
TOTAL	39 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance

Bernard PIERRECY

Le Maire,

Philippe WERMEILLE



N° D-2022-06-48

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL <i>Séance du 1^{er} décembre 2022</i> <i>A 18h30</i>	
OBJET : Prix du m3 d'eau 2023	<i>Date de convocation : 24/11/2022</i> <i>Nombres de conseillers en exercice : 13</i> <i>Nombre de conseillers présents : 13</i> <i>Nombre de conseillers ayant donné pouvoir :</i> <i>Vote du Conseil : Pour : 13</i>
Etaients présents :	M. Philippe WERMEILLE, Maire Mmes JOLY, LOCU-CHARLIER, MISCHLER et VILQUIN Ms REYMOND, GUTRIN, PIERRECY, FERREUX, LORIN, MICHEL A, MICHEL F et Ms. ROYER
Présidence :	M. WERMEILLE
Secrétaire de séance :	M. Bernard PIERRECY

Après avoir pris connaissance des informations sur le budget du service « Eau » données par le maire et l'adjoint chargé du service de l'eau,

Et après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DECIDE** de maintenir le prix d'1.54 € H.T. le m³ d'eau pour toute facture émise à compter du 1^{er} janvier 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Bernard PIERRECY

Philippe WERMEILLE





N° D-2022-06-49

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 1 ^{er} décembre 2022 A 18h30	
OBJET : Tarifs restauration scolaire – garderie 2023	<i>Date de convocation</i> : 24/11/2022 <i>Nombres de conseillers en exercice</i> : 13 <i>Nombre de conseillers présents</i> : 13 <i>Nombre de conseillers ayant donné pouvoir</i> : <i>Vote du Conseil</i> : Pour : 13
Etaient présents : M. Philippe WERMEILLE, Maire Mmes JOLY, LOCU-CHARLIER, MISCHLER et VILQUIN Ms REYMOND, GUTRIN, PIERRECY, FERREUX, LORIN, MICHEL A, MICHEL F et Ms. ROYER	
Présidence : M. WERMEILLE Secrétaire de séance : M. Bernard PIERRECY	

Vu l'arrêté de la commune de Champagnole du 31/08/2022, fixant le tarif des repas livrés au RPI CIZE/NEY à 6.00 € TTC,

Considérant la délibération du conseil municipal en date du 16/06/2022, fixant les tarifs des de la garderie et de l'aide aux devoirs,

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DECIDE** de fixer le tarif des repas servis au restaurant scolaire à 6.00 €, à partir du 1^{er} janvier 2023.
- **DECIDE** de maintenir les tarifs des services périscolaires, comme suit :
 - Services périscolaires (garderie – aide aux devoirs) : 0.30 € le 1/4 heure. Tout quart d'heure commencé est dû.
 - Application d'une pénalité de 0.20 € pour dépassement de l'heure de fermeture de la garderie soit après 12h15 et après 18h30.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance

Le Maire,

Bernard PIERRECY

Philippe WERMEILLE



N° D-2022-06-50

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1er Décembre 2022
A 18h30

OBJET : Tarifs municipaux 2023

Date de convocation : 24/11/2022

Nombres de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir :

Vote du Conseil : Pour : 13

Etaient présents : M. Philippe WERMEILLE, Maire
Mmes JOLY, LOCU-CHARLIER, MISCHLER et VILQUIN
Ms REYMOND, GUTRIN, PIERRECY, FERREUX, LORIN, MICHEL A, MICHEL F et
Ms. ROYER

Présidence : M. WERMEILLE

Secrétaire de séance : M. Bernard PIERRECY

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- DECIDE de fixer, à partir du 1^{er} janvier 2023, les tarifs municipaux suivants :

DESIGNATION	Tarifs 2023
Location parc à bois	30 € par mois
Location de place de parking pour commerce ambulant	50 € par an

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,

Bernard PIERRECY

Le Maire,

Philippe WERMEILLE



N° D-2022-06-51

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL <i>Séance du 1er Décembre 2022</i> <i>A 18h30</i>	
OBJET : Tarifs vente de bois 2023	<i>Date de convocation</i> : 24/11/2022 <i>Nombres de conseillers en exercice</i> : 13 <i>Nombre de conseillers présents</i> : 13 <i>Nombre de conseillers ayant donné pouvoir</i> : <i>Vote du Conseil</i> : Pour : 13
Etaient présents :	M. Philippe WERMEILLE, Maire Mmes JOLY, LOCU-CHARLIER, MISCHLER et VILQUIN Ms REYMOND, GUTRIN, PIERRECY, FERREUX, LORIN, MICHEL A, MICHEL F et Ms. ROYER
Présidence :	M. WERMEILLE
Secrétaire de séance :	M. Bernard PIERRECY

Sur proposition des membres de la Commission « Bois », et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

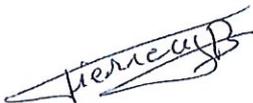
- FIXE, pour l'année 2023, les tarifs de vente de bois ainsi :
 - . 10.00 € le stère de bois sur pied, et les houppiers aux affouagistes
 - . 30.00 € le stère de bois vendu en bord de route.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,

Bernard PIERRECY



Le Maire,

Philippe WERMEILLE

